

RAPPORT: Infraction en dehors du temps de jeu (règle de jeu 16:11b+c - code disciplinaire article 10)à envoyer endéans les 48 heures à la FLH : rapport@flh.lu

Nom		Prénom		Club			
N° Tricot		N° Licence		N° Match		Catégorie	
Match			Date		avant	après	

Infraction des affiliés (joueurs ou officiels) à l'encontre de joueurs, officiels, membres fédéraux, arbitres ou entraîneurs non prévus par l'article 5 avant ou après le match :

Définition de l'avant match : dès l'entrée sur le parking du centre sportif

Définition de l'après-match : sur l'aire de jeu, dans les vestiaires et sur la voie directe vers la sortie – y compris le chemin direct vers la voiture (le séjour à la buvette ne sera pas pris en compte).

- a) Comportement antisportif et /ou offenses
- b) Menaces / Diffamation

Description:**Nom / Prénom**

Arbitre A	Arbitre B	Délégué